

LE CODE NOIR

ou le calvaire de Canaan



LOUIS SALA - MOLINS

puf

PRATIQUES THÉORIQUES

SOMMAIRE

INTRODUCTION	7
REPÈRES CHRONOLOGIQUES	13

PREMIÈRE PARTIE

LE CODE NOIR

A LA LUMIÈRE DES PRÉJUGÉS

1. La malédiction liminaire	20
2. Des hommes ? Des bêtes ?	25
3. Des bêtes d'avant les hommes. Des hommes bestialisés..	30
4. Les théologiens : blanco-bibliste et monogenèse, corrup- tion morale et laideur physique	35
5. Les philosophes : polygenèse, couleurs, esclavage naturel et blanco-bibliste	41
6. Unité n'est pas égalité. De quelle couleur l'âme des Noirs ?	49
7. Sauvons-les. Par la traite au Paradis	59
8. Le Code Noir	72
9. La mémoire et l'oubli. Justification d'une réédition.....	79

DEUXIÈME PARTIE

LE CODE NOIR

Texte et commentaires

1. Préambule	90
2. Le catholicisme, religion unique et obligatoire pour les esclaves (art. 1-7)	92

3. Le concubinage, le mariage et leurs effets civils sur les esclaves (art. 8-13)	106
4. Inhumation des esclaves (art. 14)	118
5. L'esclavage au quotidien : réglementation des allées et venues (art. 15-21)	120
6. L'esclavage au quotidien : nourriture et habillement des esclaves (art. 22-27)	134
7. Incapacité de l'esclave à la propriété (art. 28-29)	146
8. Incapacité juridique de l'esclave (art. 30-31)	150
9. Responsabilité pénale de l'esclave (art. 32-37)	154
10. Délit de fuite et de recel (art. 38-39)	166
11. La justice et le maître face aux esclaves (art. 40-43)	170
12. L'esclave en tant que marchandise (art. 44-54)	178
13. L'affranchissement et ses conséquences (art. 55-59)	192
14. Conclusion (art. 60)	202

TROISIÈME PARTIE

LE CODE NOIR

A L'OMBRE DES LUMIÈRES

1. La parole aux esclaves. More Lack, Cugoano	206
2. Les mirages de la liberté. La « loi du retour »	212
3. Les élégances de Montesquieu	221
4. Rousseau, ineffable esclavage	237
5. Raynal et les autres : un autre langage pour d'autres Noirs ?	254
6. Les subtilités des « Amis des Noirs »	261
7. Epilogue. De Napoléon à Schoelcher	274
BIBLIOGRAPHIE	281
INDEX DES NOMS PROPRES	289

Promulgué par Louis XIV en 1685 — l'année de la Révocation de l'Edit de Nantes —, confirmé et aggravé en 1724, le *Code Noir*, qui réglementait l'esclavage aux Antilles et en Louisiane, ne fut définitivement aboli qu'en 1848. Le voici réédité intégralement, replacé dans sa filiation théologique et juridique, confronté aux réalités historiques de l'esclavage et à la critique philosophique — de Montesquieu et Rousseau aux révolutionnaires de 1789 — dont il marque cruellement les limites et peut-être la vérité.

La « traite des nègres », chacun sait. Mais on sait beaucoup moins que la France du Grand Siècle et des Lumières fut la première puissance coloniale des temps modernes à codifier l'esclavage des Noirs arrachés à l'Afrique, jetés sur les côtes de l'Amérique sous le vent.

Féroce, le *Code Noir* marque au fer rouge et au fouet la loi blanche sur la peau noire. A l'ombre des Lumières, affairées à traquer tous les préjugés. Partout. Tous sauf un : l'esclavage des Noirs, la bestialité des Africains.

Se référant à la Bible, l'Europe des théologiens, des conquérants et des marchands noircissait Canaan pour mieux asservir l'Afrique.

Le *Code Noir* prend la relève et règle le génocide utilitariste le plus glacé de la modernité. La France intelligente a choisi, depuis longtemps, d'ignorer tout cela, pour ne pas même devoir peiner à l'oublier. Elle a peut-être raison, la France. Des millions de morts, est-ce bien grave, si ce sont des Noirs? Des millions d'esclaves, faut-il s'en souvenir, si ce sont des nègres?

Louis Sala-Molins, professeur de Philosophie politique à Paris I, a publié notamment *Manuel des inquisiteurs*, Mouton; *Le Dictionnaire des inquisiteurs*, Galilée; *La loi, de quel droit?*, Flammarion.

Gravure de Masquelier d'après Moreau (1791).
En légende, le mot de Tércence :
« *Je suis homme et rien d'humain ne m'est étranger.* »